

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU 11 JUIN 2010**

*Le procès verbal du 19 février 2010 ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté par l'assemblée.
Messieurs ANDRAULT Gérard et PROUST Adrien sont désignés secrétaires de séance.*

Monsieur le Président ouvre la séance et propose conformément à la décision des vice-présidents d'ajouter une question à l'ordre du jour concernant le recrutement d'un attaché territorial pour assurer les fonctions de sous-direction. L'ajout de la question est accepté.

MISE A JOUR DES STATUTS DU SMITED

Les statuts du SMITED ont fait l'objet d'un arrêté interpréfectoral le 9 février 2000 correspondant à la création de l'établissement.

Eu égard aux évolutions tant administratives que techniques, il convient de revoir ces statuts et de les mettre à jour.

Après lecture des nouveaux statuts et débats, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité les statuts présentés.

L'ensemble des collectivités adhérentes devront à leur tour délibérer afin d'adopter les nouveaux statuts annexés à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Délib n°ASdél110610-AA01

REGIME INDEMNITAIRE : Mise à jour réglementaire

L'actualisation du régime indemnitaire votée par l'assemblée réunie le 19 février 2010 et transmise aux services préfectoraux pour contrôle de légalité a amené l'administration à l'observation suivante concernant la prime de service et de rendement : les modalités de calcul de cette prime ont fait l'objet d'une modification réglementaire le 15 décembre 2009. Il ne s'agit en effet plus d'un pourcentage du traitement brut moyen du grade mais d'un taux de base par grade fixé par l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009. La délibération doit donc être modifiée pour être en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires.

Adoptée à l'unanimité.

Délib n°ASdél110610-AA02

OUVERTURE D'UN POSTE POUR REMPLACEMENT D'AGENTS ABSENTS

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de prévoir le remplacement des agents titulaires et contractuels lorsqu'ils sont en congés de maladie ordinaire, de longue maladie, de maladie de longue durée, de maladie grave, de congés de maternité, de congés de paternité, de congés d'adoption, etc...

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de prévoir le remplacement de tous ces différents congés si nécessaire et autorise son Président à signer tous les documents si afférents.

Délib n°ASdél110610-AA03

OUVERTURE D'UN POSTE D'ATTACHE POUR ASSURER LES FONCTIONS DE SOUS-DIRECTION

Considérant l'évolution des services du SMITED depuis sa création, l'organisation de la structure et la politique qualité affichée, le Président et les membres du Bureau proposent l'ouverture d'un poste d'attaché territorial pour assurer les fonctions de sous-direction. Après débat, le Conseil Syndical accepte la création de poste et demande à ce que les crédits nécessaires soient inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité.

Délib n°ASdél110610-AA04

MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Afin de régulariser des écritures comptables, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

Section fonctionnement

Compte budgétaire	Libellé	Dépenses	Recettes
011 - 6135	Locations mobilières	-16 800.00 €	
011 - 61551	Entretien et véhicules	+14 000.00 €	
011 - 628715	Remboursement transports régies	-3 500.00 €	
012 - 6211	Personnel intérimaire	-40 000.00 €	
012 - 62181	Autre personnel extérieur	-59 000.00 €	
012 - 6332	Cotisations versées au FNAL	+640.00 €	
012 - 6336	Cotisations CNFPT	+ 2 260.00 €	
012 - 6338	Autres impôts et taxes	+630.00 €	
012 - 6411	Salaires	+ 80 510.00 €	
012 - 64111	Rémunération principale	-39 500.00 €	
012 - 6413	Primes et gratifications	-1 800.00 €	
012 - 64140	Indemnités et avantages	+ 11 450.00 €	
012 - 6415	Supplément familial	+ 7 980.00 €	
012 - 6451	Cotisations URSSAF	+ 14 570.00 €	
012 - 6453	Cotisations CNRACL	+ 19 470.00 €	
012 - 6454	Cotisations au ASSEDIC	-4 800.00 €	
012 - 6455	Cotisations assurance du personnel	-100.00 €	
012 - 6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	+ 81 280.00 €	
012 - 6472	Versements aux comités d'entreprise	-1 200.00 €	
012 - 6475	Médecine du travail, pharmacie	-200.00 €	
012 - 6481	Autres charges de personnel	+ 870.00 €	
042 - 6811	Dotations aux amortissements incorp/corp	+ 57 900.00 €	
65 - 658	Charges diverses de gestion courante	+ 420.00 €	
66 - 66111	Intérêts des emprunts et dette	-11 800.00 €	
70 - 7061	Prestations de services		+ 37 408.51 €
74 - 7445	Soutien Eco-Emballages		+ 54 981.72 €
74 - 7472	Régions		+ 55 000.00 €
74 - 7474	Communes		-54 981.72 €
74 - 74752	Participation Sictom de Loubeau		+17 971.49 €
77 - 775	Produits cession des immob		+ 2 900.00 €
	TOTAL	+ 113 280.00 €	+ 113 280.00 €

Section investissement

Compte budgétaire	Libellé	Dépenses	Recettes
2154	Matériel industriel	+ 10 000.00 €	
2183	Matériel de bureau et informatique	+ 10 000.00 €	
2315 Prog 37	Restauration ferme Hay La Loge	+ 23 000.00 €	
2315 Prog 40	Travaux divers 2009	+ 14 900.00 €	
28121	Terrains nus		-150.00 €
28135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions		+ 620.00 €
28154	Matériel industriel		+ 58 800.00 €
281728	Autres terrains		-470.00 €
281751	Installations complexes spécialisées		-150.00 €
28184	Mobilier		-400.00 €
28188	Autres		-350.00 €
	TOTAL	+ 57 900.00 €	+ 57 900.00 €

Adoptée à l'unanimité.

Délib n°ASdél110610-AF01

COMPLEMENT TARIFS 2010

Dans le cadre de l'amortissement de la plate forme de stockage de déchets verts sur le site de La Loge une participation aux investissements par les utilisateurs de la plateforme doit être ajoutée aux coûts de prestation de compostage. Le tarif 2010 de stockage des déchets verts transitant par la plateforme de stockage de La Loge est fixé à 3,48 €/t.

Adoptée à l'unanimité.

Délib n°ASdél110610-AF02

TMB – Valorisation Thermique et Aménagement d'un Atelier de Broyage

Comme évoqué à plusieurs reprises en assemblée syndicale, une valorisation thermique est envisagée dans l'objectif de valoriser plus et de stocker moins de déchets. Le SMITED et les cimentiers ont la possibilité d'être complémentaires pour mettre en place une valorisation thermique.

Après plusieurs réunions techniques avec les cimentiers, il est acté qu'ils ont dégagé un budget pour la valorisation thermique du stabilisat. Il s'engagerait à la reprise du produit préparé sur 5 ans à hauteur de 12 000 tonnes par an.

Le SMITED a établi un avant projet technique et financier de broyage et préparation intégré dans le bâtiment actuel. Cet atelier de broyage aurait un coût estimé à 1 500 000 €.

Les membres du Bureau syndical réunis le 21 mai dernier ont émis un accord de principe pour lancer l'aménagement technique de l'usine afin de valoriser 12 000 tonnes de déchets supplémentaires par an.

Mr ONILLON demande pourquoi d'un projet de 30 000 tonnes ont abouti à un avant projet de 12 000 tonnes. Le Président explique que les cimentiers sont prêts à accueillir 12 000 tonnes. Cet avant projet tel que présenté est à risque minimum financièrement car l'amortissement sera fait sur 5 ans.

Après débat sur la présentation technique et financière de l'avant projet sommaire, le Comité Syndical demande à Mr le Président de poursuivre la demande en :

- déclarant la future activité à l'administration,
- engageant des demandes de consultations ou d'appel d'offres afin d'obtenir un chiffrage précis,
- obtenant des garanties contractuelles avec les cimentiers,
- élaborant un plan de financement sur 5 ans au vu des résultats de consultation et engagement des repreneurs.

Adoptée à l'unanimité.

Délib n°ASdél110610-AT01

ISDND LA LOGE – Augmentation de la capacité de stockage

Le SMITED a déposé une demande d'autorisation d'exploiter en 2003 pour l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDNS) de La Loge aboutissant à l'obtention de l'arrêté préfectoral d'exploiter en date du 15 novembre 2004. Le SMITED souhaite augmenter le tonnage annuel de déchets entrant sur le site, le passant de 25 000 t/an à 30 000 t/an. Conformément à son arrêté préfectoral et à l'article R 512-33 du Code de l'Environnement, le SMITED, par le biais du présent dossier, souhaite porter à la connaissance de la Préfecture, avant réalisation du projet, les éléments descriptifs suffisants pour évaluer les modifications apportés au regard de l'autorisation actuelle.

Globalement, il serait demandé l'autorisation d'augmenter la cote d'exploitation pour anticiper le tassement futur des déchets stockés conséquences de la moindre densité des balles issues du TMB en la portant de 120 à 123 mètres.

Les membres du Bureau syndical réunis le 21 mai dernier sont favorables à la proposition.

Une demande administrative devrait être déposée en Préfecture sous forme de porter à connaissance de modification non notable relatif à l'ISDND de la loge.

Adoptée à l'unanimité.

Délib n°ASdél110610-AT02

PUBLICATION DES MARCHES CONCLUS EN 2009 et 2010

Le Président présente la liste des marchés conclus en 2009 conformément à l'article 133 du code des marchés publics du 8 décembre 2006. Il rappelle que la liste est publiée sur le site internet du SMITED www.sमितेd.org

GUIDE INTERNE PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 10 février 2010 N°329100, le guide interne de procédure de passation des marchés adopté le 24 juin 2005, révisé les 19 mai 2006, 27 juin 2008 et 9 octobre 2009, doit être actualisé compte tenu des modifications des seuils applicables aux marchés passés selon la procédure adaptée fixée à l'article 28 du code des marchés publics.

Marché en procédure adaptée de 1^{er} niveau : 0 à **3 999 € HT** pour les travaux, fournitures et services

Marché en procédure adaptée de 2^{ème} niveau : **4 000** à 205 999 € HT pour les travaux, fournitures et services

Marché en procédure adaptée de 3^{ème} niveau : 206 000 à 2 500 000 € HT pour les travaux uniquement

Marché en procédure adaptée de 4^{ème} niveau : 2 500 001 à 5 149 999 € HT pour les travaux uniquement

La procédure formalisée est requise pour les marchés de fournitures et services dès lors que le montant est supérieur à 206 000 € HT, pour les marchés de travaux le montant doit être égal ou supérieur à 5 150 000 € HT ; le déroulement de cette procédure s'effectue selon les règles du CMP.

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité par les membres du comité syndical.

Adoptée à l'unanimité.

Délib n°ASdél110610-MP03

La séance est levée à 11h30.

Le prochain comité syndical aura lieu le 15 octobre 2010.

Le Président du SMITED
Claude ROULLEAU

Les secrétaires de séance
Gérard ANDRAULT Adrien PROUST